



SNUDI-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

L'inspecteur d'académie maintient son projet et confirme l'aggravation sans précédent des conditions de travail des remplaçants à la prochaine rentrée !

Par un courrier du 12 mars, l'inspecteur d'académie s'est adressé aux organisations syndicales au sujet des « modalités retenues pour la réorganisation des brigades de remplacement »

Rappelons que ce projet entend :

- Fusionner les brigades départementales et les brigades REP+
- Rattacher tous les remplaçants non plus à une circonscription mais à une des grandes zones qui partageraient désormais le département

L'inspecteur d'académie prétend « avoir entendu nos observations et nos demandes d'amendement du projet initial ». Il n'a donc pas bien entendu le SNUDI-FO qui n'a jamais proposé d'amender son projet mais a toujours revendiqué son abandon pur et simple !

Des remplaçants taillables et corvéables à merci au sein de 4 immenses zones !

Dans son courrier l'inspecteur d'académie annonce que le département sera divisé non plus en 3 zones mais en 4 zones, répondant en cela à une demande de la FSU-SNUipp. Le SNUDI-FO, pour sa part, confirme qu'il n'accepte pas le rattachement des remplaçants à une zone élargie, que le département soit divisé en 3 ou 4 !

D'autant plus que l'inspecteur d'académie présente les 4 zones :

Zone Nord	ANSE, BELLEVILLE, VILLEFRANCHE, NEUVILLE - VAL DE SAONE, RILLIEUX LA PAPE, LYON 4EME - CALUIRE,
Zone Sud	GIVORS, GREZIEU, IRIGNY - MIONS, MORNANT, ST PIERRE DE CHANDIEU, LYON 7EME - LA MULATIERE, OULLINS, SAINT FONS,
Zone est	BRON, VAULX EN VELIN 1, VAULX EN VELIN 2, VENISSIEUX - LYON 8EME, VENISSIEUX 1, VENISSIEUX 2, VILLEURBANNE 1, VILLEURBANNE 2, LYON 3EME, LYON 5EME - 1ER, LYON 6EME - VILLEURBANNE, LYON 8EME - 2EME, MEYZIEU - DECINES, SAINT PRIEST,
Zone ouest	L'ARBRESLE, TARARE, ECULLY - LYON DUCHERE, LYON VAISE - TASSIN,

Les remplaçants pourraient donc être amené à effectuer des remplacements de la Croix-Rousse à Belleville dans la zone Nord, de Givors à Lyon7 dans la zone Sud, de Meyzieu à Lyon8 dans la zone Est, de Vaise à Tarare dans le zone Ouest... Inacceptable ! Ce découpage va entraîner une aggravation des conditions de travail des remplaçants, ce qui aura des conséquences dans toutes les écoles !

Le SNUDI-FO refuse de négocier le poids des chaînes et revendique plus que jamais le maintien du rattachement des remplaçants à une circonscriptions !

La dissolution des ZBF confirmée !

L'inspecteur d'académie confirme la dissolution des brigades REP+ : « *La brigade spécifique de remplacement REP+ (ZBF) n'existera plus à la rentrée 2026.* ». Ainsi, il remet en cause les 18 demi-journées libérées pour tous les enseignants de REP+ !

Quant aux ZBF, non seulement leurs conditions de travail et revenus changent totalement, mais en plus ils ne « bénéficieront » selon l'inspecteur d'académie que des mesures de carte scolaire comme définies dans les lignes directrices de gestion académiques. Autrement dit, les ZBF se verront appliquer une bonification de 100 points sur des vœux de remplaçants...sur les 4 zones du département ! C'est la double peine !

Pour le SNUDI-FO, le courrier de l'inspecteur d'académie est une provocation. Le SNUDI-FO réaffirme les revendications portées lors du rassemblement du 3 décembre et de la grève du 5 février :

- Maintien de la distinction entre ZBF et brigade départementale !
- Maintien du rattachement des remplaçants à une circonscription et non pas à une zone élargie, quel que soit le nombre de ces zones !

Pour améliorer le remplacement, il faut créer des postes de remplaçants et commencer par annuler les 94 suppressions de postes prévues dans le Rhône pour la rentrée 2026 par le budget Lecornu !

Le SNUDI-FO appelle tous les remplaçants à la grève jeudi 19 mars au côté de tous leurs collègues. Il les invite à se saisir de cette journée pour faire valoir leurs exigences sous toutes les formes possibles (panneaux, affiches, banderoles...)

Le SNUDI-FO s'adressera à l'inspecteur d'académie sur cette question dans la délégation qui sera reçue.
